LIBERA VERDA - FEUILLE D'INFORMATIONS N 91 - OCTOBRE 2016

1) BONJOUR LA PLANETE

Bonjour

Ce mois ci il est question d'habitat alternatif . Voici un panel des possibilités d'achats , de constructions ou autoconstructions possibles techniquement . Le principal problème étant les lois qui limitent très fortement ce type d'habitat pourtant respectueux de l'environnement et économe en énergie . Quel contraste face aux discours données par les législateurs . Libera verda a l'intention de proposer un habitat de ce type dans le futur en outil de démonstration afin de sensibiliser et convaincre les individu-e-s et les administrations de faciliter l'implantation de ce types d'habitats . L'avenir nous le dira .

Vive la Vie !!!!!!!!

2) DES HUILES DE MASSAGE

HUILE VEGETALE : A VOUS DE VOIR

POUR UN MASSAGE RELAXANT

DANS 50 A 100 ML D'HUILE VEGETALE, VOUS DILUER 5 GOUTTES DE LAVANDE, 10 D'ORANGE DOUCE ET 3 D'EUCALYPTUS RADIATA

POUR UN MASSAGE DYNAMISANT

DANS 50 A 100ML D'HUILE VEGETALE, VOUS POUVEZ DILUER 7 GOUTTES D'HUILE ESSENTIELLE DE PIN, 6 DE CITRON ET 2 DE MENTHE POIVRE

3)RECETTE : CREME DE CHATAIGNE

1 KG DE CHATAIGNE , 600 GR DE SUCRE , 2 CAC DE SUCRE VANILLE

- FAIRE UNE PETITE INCISION DANS CHAQUE CHATAIGNE . LES METTRE DANS UNE COCOTTE-MINUTE ET COUVRIR D'EAU

LAISSER BOUILLIR PENDANT 5 A 10 MINUTES, CE QUI PERMETTRA DE RETIRER FACILEMENT L'ECORCE .

REMETTRE LES MARRONS DANS DE L'EAU BOUILLANTE, ET LAISSER CUIRE JUSQU'A CE QUE LES MARRONS DEVIENNENT TENDRES ET S'ECRASENT FACILEMENT.

EGOUTTER ET MIXER LES MARRONS ENCORE CHAUDS AU MEME TEMPS FAIRE UN SIROP AVEC LE SUCRE ROUX ET DEUX PETITS VERRES D'EAU, QUAND LE SIROP COMMENCE BOUILLIR, ET DE GROSSES BULLES COMMENCENT A SE FORMER, VERSER DEDANS LA PUREE DE MARRONS OBTENUE, ET LE SUCRE VANILLE, ET MELANGER AVEC UNE CUILLERE EN BOIS JUSQU' L'OBTENTION DE LA CONSISTANCE SOUHAITE (CREMEUSE : NI LIQUIDE NI TROP EPAISSE)

VERSER DANS DES BOCAUX BIEN LAVES ET STERILISES

4) RENDEZ-VOUS DE OCTOBRE

JEUDI 13 OCTOBREE : **APPRENDRE A DETOXIFIER SON CORPS** : RDV DE 18H A 19 H30 SALLE CHARLES MADRAS AUX ESSARTS

DIMANCHE 9 OCTOBRE : **JARDINAGE D'AUTOMNE** DE 10 H 18 H AVEC REPAS PARTAGE LES SAVEURS DU MONDE AU JARDIN PARTAGE DU COTEAU , PLACE WILLY BRANDT LA ROCHE/S/YON

DIMANCHE 16 OCTOBRE : **A LA DECOUVERTE DES CHAMPIGNONS** : RDV DE 10 H 12 PARKING FERME DE LA MAISONNEUVE LA FERRIERE

2 RDV :

N'HESITEZ PAS CONSULTER LE BLOG DE LIBERAVERDA : **LIBERAVERDA.CANALBLOG.COM**

OU A VISIONNER LE FACEBOOK PERSO DE CHARLIE NOTRE ANIMATEUR OU PLEINS D'INFOS SONT MISES : CHARLIE LIBERAVERDA

6) LE GESTE DU MOIS : L'HABITAT ALTERNATIF

L ' habitat alternatif et léger et mobile est de plus en plus répandu . A la campagne ou en forêt, et pourquoi pas, en camping, dès lors que l'on est propriétaire d'un petit lopin de terre, il est tentant d'envisager de vivre dans un petit habitat sur son terrain, son champ ou ses bois, pour tenter l'expérience de l'autonomie, la vie en autarcie. Mais attention : Le principe fondamental est simple : tout le monde a le droit d'installer un habitat mobile sur son terrain, mais en cas d'installation prolongée il faut respecter certaines règles.

Le code de l'urbanisme (Art R421-23) stipule que toute installation supérieure à 3 mois par an doit obligatoirement faire l'objet d'une déclaration préalable (si moins de 20 m2) ou d'une demande de permis de construire (au delà de 20 m2) à la mairie.

Résumons simplement ces lois : vous êtes libre de faire stationner tout type d'habitat léger à proximité de votre résidence, ou sur un terrain indépendant, du moment que la durée est inférieure à 3 mois par an et que vous n'ôtez pas les moyens de mobilité (roues).

Si vous ôtez les moyens de mobilité, votre habitation serait considérée comme construction illégale et vous seriez passible de poursuites devant le tribunal de grande instance.

Pour faire stationner une habitation mobile au-delà de 3 mois, sur ou en dehors de sa résidence principale, on peut facilement légaliser son occupation en réalisant une déclaration préalable (article R.421-23c du code de l'urbanisme).

Statistiques :

Environ 1 millions de personnes en France :
450 000 « gens du voyage «
250 000 en tente , yourte ou camion
100 000 en camping ou autres et le reste
Considérés comme inconnu par l'état .

Des références :

Habitat.alternatif.com

Decroissons.wordpress.com
Halemfrance.org

Il existe pleins de types d'habitats :

Nomade et légers :
la roulotte , la yourte , le tipis , le tipis-tente , la tiny-house , le camion , mobile-home

Habitats alternatifs non nomade :
_le ker terre (maison en terre) , la maison de hoobit (semis enterré) , la maison en palette , la maison cabane de jardin , la superadobe (en sacs de terre) , maison en container , maison en paille , les earthships (maison serre)

LES COUTS :

LE COUT PEUT DIFFERER SELON LES TRAVAUX QUE VOUS FAIREZ VOUS MEMES ET LES MATRIAUX QUE VOUS UTILISEREZ !

YOURTE : DE 3000 (15 M2 25000 EUROS (125 M2)
TINY HOUSE : 25 000 EUROS ,
TIPIS : 4000 EUROS POUR GRAND MODE LE
MAISON HOBBIT : 3500 EUROS (35 M 2)
KERTERRE : QUASI RIEN DU TOUT
CONTAINER : 4000 EUROS NEUF POUR 12 MTRES DE LONG 1600 EUROS D'OCCASION
SUPERADOBE : 10000 EUROS POUR 50 M2

INFORMATION

Nous cherchons des plants de fraisiers issues de vos stolons , et aussi des pieds de framboisiers
Si vous souhaitez nous aider pour la micro-ferme n'hésitez à faire des boutures de médicinales et aromatiques

Vous souhaitez :
- Recevoir la feuille d'informations de Libera Verda
- Recevoir de l'information de l'Association
- Faire une donation de soutien (prix libre)
- Adhérer : 10 € minimum ou autres

N'hésitez pas à prendre **contact** !!

Association Libera Verda
1 rue du pijouit
85140 LES ESSARTS

06.26.23.72.66
Mail : liberaverda@gmail.com
Blog : liberaverda.canalblog.com